



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Instruction
portant sur l'archivage des documents fiscaux relatifs aux
redevables professionnels détenus par les services des impôts
des entreprises

Référence : DGP/SIAF/2018/004

Auteur : Ministère de la Culture. Service interministériel des Archives de France. Sous-direction de la politique archivistique. Bureau du contrôle et de la collecte des archives publiques.

Validation :

Ministère de la Culture. Directeur chargé des Archives de France.

Destinataires :

Personnes chargées du contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives des services déconcentrés de l'Etat.

Date : 23 février 2018

Le 12 janvier dernier, M. le directeur général des Finances publiques a diffusé une note portant sur l'archivage des documents fiscaux relatifs aux redevables professionnels détenus par les services des impôts des entreprises. Vous trouverez ci-joint, pour application, cette note à l'élaboration de laquelle mes services ont été associés.

Le tableau d'archivage de la note ci-jointe se substitue, pour ce qui concerne la seule partie « dossier 2004 », à celui annexé à la note DGFIP n° 2011-09-13842 du bureau GF-2A du 19 octobre 2011 laquelle vous avait été diffusée par note d'information DGP/SIAF/2011/020 du 27 octobre 2011.

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente note.

Le directeur, chargé des Archives de France

Par intérim, Claire SIBILLE DE GRIMOÛARD,
Sous-directrice de la politique archivistique

